

Communiqué de soutien aux médecins du travail sanctionnés

La fédération syndicale SUD ENERGIE apporte son soutien inconditionnel aux trois médecins du travail, les docteurs HUEZ, BERNERON et DELPUECH, faisant l'objet d'une procédure disciplinaire suite à une plainte déposée par EDF et un de ses sous-traitants. Il leur est reproché d'avoir rédigé des certificats et courriers attestant d'un lien entre l'état de santé de salariés et leur situation professionnelle.

La démarche de ces employeurs vise à museler des médecins du travail, et à se dédouaner de leur obligation de protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

L'idée que la souffrance au travail est une question de santé publique est reconnue par de plus en plus de spécialistes et d'acteurs du secteur.

En tant qu'organisation syndicale, nous sommes régulièrement sollicités par des travailleurs en grande souffrance. Le lien entre ces situations parfois dramatiques et l'organisation du travail à laquelle ces travailleurs sont soumis est souvent évident. Pourtant, l'employeur n'est presque jamais inquiété, en dépit de l'esprit de la loi qui lui impose une responsabilité en matière de protection de la santé physique et mentale des salariés.

Le médecin du travail a un rôle évident à jouer pour alerter l'employeur sur ces situations. Ces procédures disciplinaires constituent une difficulté supplémentaire pour rendre effective cette responsabilité des employeurs.

L'un des médecins mis en cause, le Dr Huez, faisait valoir régulièrement ce droit d'alerte auprès de l'employeur EDF à la centrale nucléaire de Chinon où il exerçait, centrale qui avait connu plusieurs cas de suicide. Les employeurs auraient bien sûr préféré que cette situation de souffrance grave dans la Central reste tue.

SUD Energie condamne cette remise en cause de l'indépendance de la médecine du travail, qui est simplement inadmissible.

Paris, le 14 mai 2013

Fédération SUD Energie
www.sudenergie.com